



# Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

## *Compte rendu* **Conseil Communautaire** *Mardi 8 septembre 2009*

### **Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Vernaz :</u>	GARIN Jacqueline (DT) et HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT)
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps :</u>	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	BAUD Marie-Thérèse (DT) et MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond :</u>	LAGRANGE Georges (DT) et PEERSMAN André (DS)
<u>La Forclaz :</u>	GALLAY Gilbert (DT) et GALLAY Cyrille (DT)
<u>Essert-Romand :</u>	GAILLARD Roger et GARNIER Guy (DS)
<u>La Baume :</u>	COFFY Serge (DT) et POLLIEN Frédéric (DT)
<u>Le Biot :</u>	MORAND Nathalie (DS)

### **Délégués présents sans droit de vote :**

DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz), COLLET Jean (DS Saint Jean d'Aulps) et ROSSET Michel (DS Seytroux)

### **Délégués excusés :**

TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), ADAMEC Gilbert (DT Le Biot) et GRENAT Maryse (DS La Forclaz)

### **Délégués absents :**

MUFFAT Serge (DT Montriond), LANCON Gérard (DT Essert-Romand), VULLIEZ Julie (DS La Baume) et LABAR Philippe (DS La Vernaz)

### **Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur CCVA), MONTET Charles-Henri (Responsable financier CCVA) et LAMBERT Danielle (Trésorière)

## **1- MAPA attribués depuis le 30 juin 2009**

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres présents que le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 29 avril 2008, a délégué à la Présidente la passation, l'exécution et l'attribution des marchés publics à procédure adaptée (MAPA) dont le montant est inférieur à 90 000 euros HT. Il précise qu'un seul MAPA a été attribué depuis le 30 juin 2009 par la Présidente au titre de cette délégation :

- **Aménagement de la salle culturelle de la Vallée d'Aulps (nouvelle consultation)**
  - Lot n° 1 : Démolitions – Sciage BA – Maçonnerie
    - Entreprise retenue : BASSANI
    - Montant de l'offre : 15 260,50 euros HT
  - Lot n° 2 : Electricité – Chauffage électrique
    - Entreprise retenue : INEO
    - Montant de l'offre : 52 941,09 euros HT
  - Lot n° 3 : Carrelages – Faïences
    - Entreprise retenue : Bernard MUDRY
    - Montant de l'offre : 12 858,20 euros HT

## 2- Point sur les projets en cours

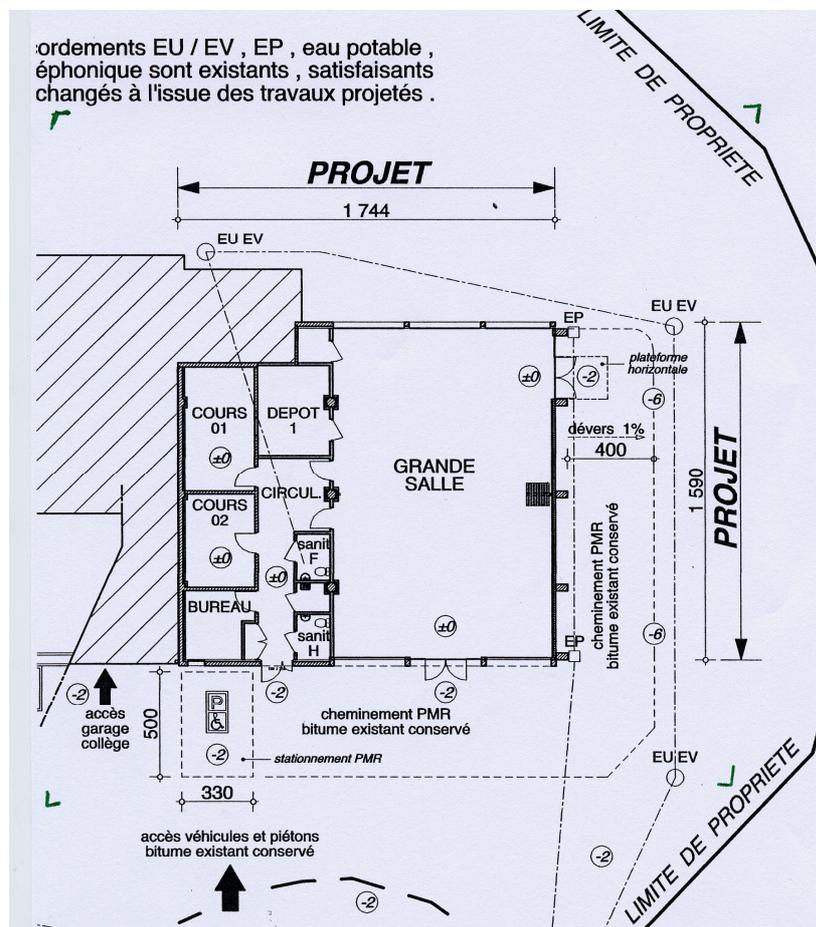
### *2.1 Point sur la maison médicale*

Stéphane PUGIN-BRON fait le point sur le projet d'aménagement d'une maison médicale :

- 31 juillet : dépôt d'un dossier de financement auprès de l'État – CPER 2010/2013
- 3 août : rencontre avec la MGEN et le docteur DELPORTE :
  - confirmation de la cessation d'activité du docteur DELPORTE avant fin 2010
  - proposition de la MGEN d'aménager 1 local dans le bâtiment dès 2010 pour 2 cabinets médicaux et 1 pôle radiologie
  - confirmation du choix du bâtiment E pour réaliser l'éventuelle maison médicale
- 12 août : courrier de Morzine pour dire qu'il ne s'associait pas au projet du fait d'un projet de maison médicale sur leur commune
- 3 septembre : rencontre entre le Sous-préfet et SOS Santé Vallée d'Aulps pour soutenir le projet de Saint Jean d'Aulps
- début octobre : réunion du Comité de Pilotage pour étudier le rendu de l'étude complémentaire :
  - comparaison coût neuf / rénovation MGEN
  - faisabilité technique de l'installation provisoire de 2 cabinets en 2010
- 15 octobre : dépôt d'un dossier de financement auprès de l'Union Européenne

### *2.2 Point sur la salle culturelle*

- 2 juillet : obtention du permis
- 18 août : attribution des 3 derniers lots
  - Coût travaux : 185 232,30 € HT soit -8,4% par rapport au prévisionnel
  - Coût programme actualisé : 227 000 € HT
  - dont autofinancement CCVA : 136 000 €
- Début des travaux : 2 septembre
- Durée des travaux : 8 mois (*livraison début mai*)

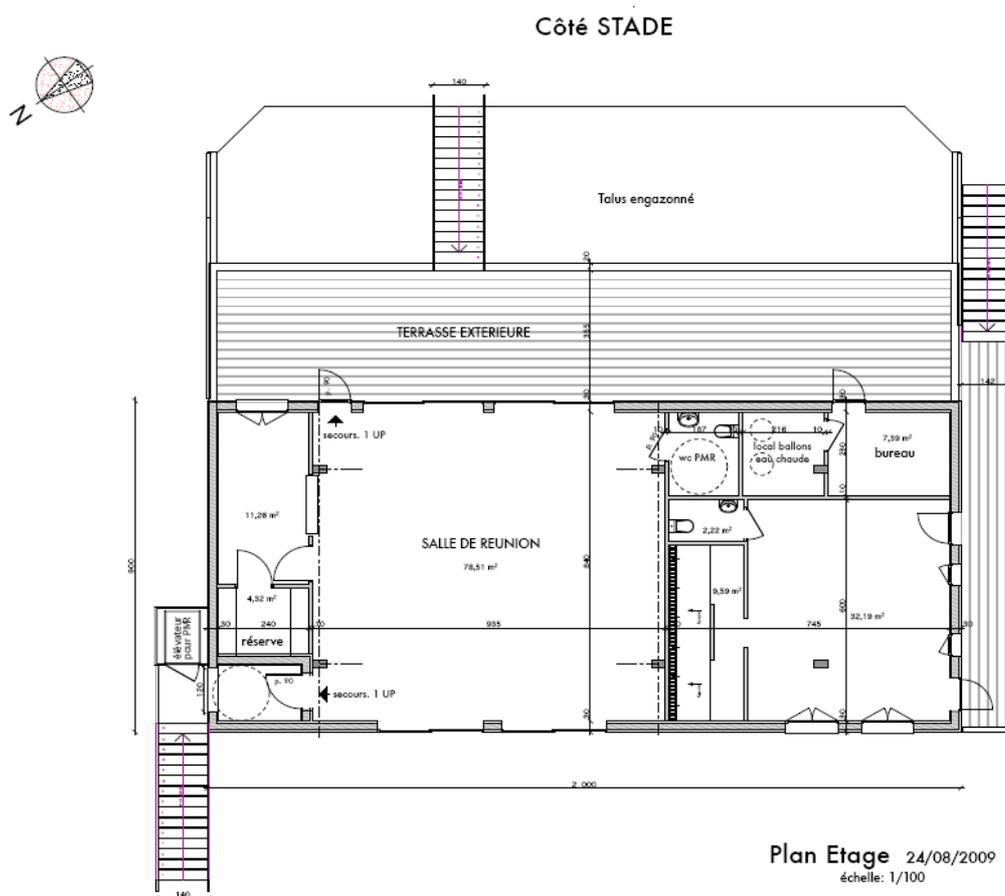


Madame la Présidente précise qu'un règlement intérieur devra être établi pour cette salle et qu'il faudra envisager le versement d'un loyer par ses utilisateurs.

### 2.3 Point sur la salle multi-activités du terrain de football

- Dépôt du permis de construire en août 2009
- Lancement de l'appel d'offres prévu en novembre 2009
- Début des travaux : mars / avril 2010
- Coût d'objectif programme : 450 000 € HT
  - dont environ 62 000 € à charge de la CCVA

**Sur proposition de Stéphane PUGIN-BRON, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, sollicite la Fédération Française de Football pour un financement éventuel.**



André PEERSMAN soulève les problèmes que les travaux pourraient engendrer dans l'organisation du tournoi de football en été 2010, notamment des problèmes de place.

Stéphane PUGIN-BRON confirme que le chantier occasionnera très certainement des gênes, d'autant plus que le chantier de la gendarmerie viendra s'y ajouter.

Stéphane PUGIN-BRON précise que le planning n'est pour l'instant que prévisionnel et qu'il faut encore attendre la validation du permis de construire et le résultat des appels d'offres.

#### ***2.4 Point sur la gendarmerie***

- 12 août : courrier de Morzine acceptant une répartition 50/50 sur l'autofinancement
- Début octobre : signature de l'acte d'achat des terrains
- Novembre : lancement de l'appel d'offres
- Avril 2010 : début des travaux

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet de construction d'une gendarmerie à Montriond. Elle précise qu'une convention doit être passée afin de fixer les modalités de cofinancement de l'opération par la CCVA et la commune de Morzine, et notamment :

- le financement des terrains par la CCVA exclusivement,
- le financement des travaux (hors logements des renforts saisonniers) de construction et d'entretien à hauteur de 50 % pour la CCVA et 50 % pour la commune de Morzine,
- le financement des logements des renforts saisonniers par la commune de Morzine.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer une convention avec la commune de Morzine afin de fixer les modalités de cofinancement de la future gendarmerie de la Vallée d'Aulps.**

#### ***2.5 Point sur les travaux des ponts à Saint Jean d'Aulps***

Stéphane PUGIN-BRON souligne que les travaux pour la rénovation des ponts de Sous-Saint Jean et du Nez Blanc ont démarré le 5 août 2009 et devraient se terminer le 10 novembre 2009.

Charles-Henri MONTET précise qu'un avenant au marché doit être passé avec l'entreprise GILETTO afin de modifier les modalités de règlement du groupement. En effet, contrairement à l'acte d'engagement qui prévoit l'ouverture d'un compte joint pour le groupement, les deux cotraitants souhaiteraient plutôt être réglés directement pour la partie du marché qui les concerne.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer un avenant au marché passé pour la rénovation et la sécurisation des ponts à Saint Jean d'Aulps, et ce afin de permettre le paiement direct de chacun des 2 cotraitants pour la part du marché qui les concerne.**

### **3- Point sur les fiches actions CDDRA / CSDMM / Leader**

#### ***3.1 CDDRA***

- 3 juillet : présentation de la procédure à suivre pour les 3 contrats
- 31 juillet : réunion pour faire le point sur les retours des communes
- 4 septembre : envoi des fiches Vallée d'Aulps (42 fiches pour 16,9 M € de travaux)
- début septembre : classification des fiches par le SIAC
- 17 septembre : présentation des actions retenues par le SIAC et potentiellement financées par le CDDRA

### 3.2 Leader

- 8 septembre : envoi des fiches Vallée d'Aulps (7 fiches pour 1,2 M € de travaux)

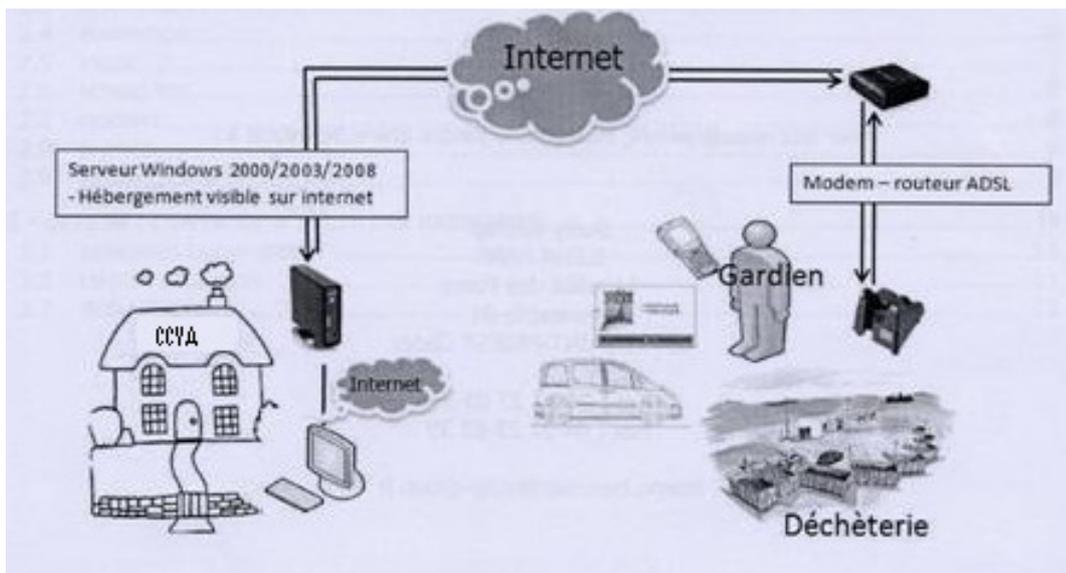
### 3.3 CSDMM

- 3 juillet : présentation de la procédure à suivre pour les 3 contrats
- 31 juillet : réunion pour faire le point sur les retours des communes
- 21 août : consultation des socioprofessionnels membres de l'OTVA
- début septembre : rédaction des fiches
- 15 septembre : première présentation au Comité de Direction de l'OTVA
- début octobre : présentation d'un avant-projet à la Région Rhône-Alpes
- fin octobre / début novembre : validation du contrat par le Conseil Communautaire
- fin novembre / début décembre : signature du contrat par la Région Rhône-Alpes

## 4- Déchets

### 4.1 Nouvelle réglementation de l'accès à la déchetterie de La Vignette

- Mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2010 d'un système de gestion informatisé commun aux 2 déchetteries du SIVOM et à la déchetterie de la CCVA
- Ce système permettra :
  - un contrôle d'accès des usagers avec saisie des apports, facturation si nécessaire et suivi des enlèvements,
  - une meilleure gestion comptable et administrative,
- Appel d'offres du SIVOM en avril 2009
  - Société retenue : SULLY GROUP
- Coût pour la CCVA : 13 000 € HT



- Modalités de distribution des cartes d'accès :
  - Communiqué de presse commun SIVOM / CCVA
  - Fiches de remise des cartes à la CCVA, dans les mairies et les déchetteries
  - Envoi des cartes par la poste
- Système fonctionnel au 1<sup>er</sup> janvier 2010

Jean-Claude MORAND précise que la carte d'accès est gratuite mais qu'en cas de perte la seconde sera payante (le tarif reste à fixer).

Stéphane PUGIN-BRON souligne que ce système est déjà largement répandu dans bon nombre de déchetteries.

#### ***4.2 Exonération de TEOM***

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'exonérer de la TEOM pour l'année 2010 l'hypermarché Champion situé à Saint Jean d'Aulps, au motif que celui-ci dispose de son propre service d'enlèvement.**

#### ***4.3 Annulation Redevance Spéciale 2008***

Madame la Présidente fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité d'annuler la redevance spéciale facturée en 2008 à Eric PAGE (422 euros) pour le restaurant La Licorne à Saint Jean d'Aulps, et ce dans la mesure où il a vendu son établissement le 17 décembre 2007. Elle propose de refacturer cette redevance au nouveau propriétaire, Monsieur Richard HILL.

**Le Conseil Communautaire, décide d'annuler la redevance spéciale facturée en 2008 à Eric PAGE pour le restaurant La Licorne à Saint Jean d'Aulps et de refacturer cette redevance au nouveau propriétaire de l'établissement, Monsieur Richard HILL.**

### **5- Finances**

#### ***5.1 Décision Modificative n° 2***

Charles-Henri MONTET précise qu'une décision modificative doit être votée afin de permettre l'annulation du titre émis fin à l'encontre du SIVOM de la Vallée d'Aulps pour l'accès aux points verts de Champion et des Plagnettes, dans la mesure où cette participation sera soustraite à celle que la CCVA lui verse pour l'accès à la déchetterie du Couard en 2009.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les crédits suivants :**

- |        |                        |               |
|--------|------------------------|---------------|
| ○ 673  | Annulation de recettes | 2 600 euros   |
| ○ 6554 | Participation au SIVOM | - 2 600 euros |

#### ***5.2 Emprunt pour les ponts de Saint Jean d'Aulps***

Charles-Henri MONTET souligne que, pour financer les travaux de rénovation et de sécurisation des ponts du Nez Blanc et de Sous-Saint Jean à Saint Jean d'Aulps, la Communauté de Communes doit souscrire un emprunt de 330 000 euros. Il précise qu'une consultation a été lancée en ce sens auprès de différents établissements bancaires. Après examen des offres reçues, il propose, suite à l'accord de la commune de Saint Jean d'Aulps, de retenir celle de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes qui présente les caractéristiques suivantes :

- Capital emprunté : 330 000 euros
- Taux : 3,97 %
- Durée : 10 ans
- Date de déblocage des fonds : le 15 octobre 2009
- Echéances dégressives : de 44 948,00 euros à 33 374,89 euros
- Date de première échéance : 25 janvier 2010
- Commission d'engagement : 330 euros

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de souscrire, pour les travaux de rénovation et de sécurisation des ponts du Nez Blanc et de Sous-Saint Jean à Saint Jean d'Aulps, un**

**emprunt de 330 000 euros avec la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, dans les conditions financières présentées ci-dessus.**

### ***5.3 Nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte***

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de voter de nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

- Tarifs Journées Européennes du Patrimoine
  - Gratuité des entrées
  - Tarifs des visites guidées et ateliers inchangés
  
- Tarifs produits boutique
  - Figurine médiévale plastique 5,00 €
  - Figurine chevalier plastique 6,00 €
  - Affiche 40x60 Chevaliers et Festival 7,00 €
  - Affiche 33x95 Campement 8,00 €
  - Affiche 50x100 Triptyque Noir et Blanc 8,00 €
  - Carte postale 3 sortes 0,60 €

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs présentés ci-dessus.**

### **6- SCOT : point sur la répartition entre habitat individuel et habitat collectif**

Stéphane PUGIN-BRON fait le point sur la répartition entre habitat individuel et habitat collectif telle qu'elle devrait être prévue dans le SCOT approuvé en fin d'année :

<b>Catégorie</b>	<b>Collectif dense ou petit collectif</b>	<b>Individuel groupé ou semi-collectif</b>	<b>Individuel</b>
Stations <i>Montriond</i>	50 %	20 %	30 %
Pôles secondaires <i>Saint Jean d'Aulps</i>	50 %	30 %	20 %
Pôles de proximité <i>les 7 autres communes</i>	30 %	30 %	40 %

Jean-Claude MORAND invite toutes les communes à regarder où elles se situent au niveau de ces pourcentages en prenant en compte les constructions existantes, sachant que sur Seytroux ceux-ci ne sont déjà pas respectés. Il estime que seules les constructions neuves devraient rentrer dans le calcul.

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'un mail sera envoyé aux mairies afin de faire l'état des lieux sur chaque commune, ce qui permettra de voir s'il n'est pas possible d'envisager dans le SCOT une application des pourcentages de répartition au niveau de la CCVA plutôt qu'au niveau de chaque commune.

### **7- Point sur les plans de mise en accessibilité communaux**

André GARNIER souhaite faire le point sur les plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Il souligne les difficultés rencontrées par certaines communes dans la réalisation du document qui doit être établi au plus tard le 23 décembre 2009. Il regrette que le DDEA ne soit pas en mesure d'aider l'ensemble des communes ayant souscrit à l'ATESAT dans la réalisation de leurs plans de mise en accessibilité. Il souhaiterait qu'un courrier soit envoyé à Monsieur le Préfet (avec copie à la DDEA) dans le but d'obtenir un modèle de document qui servirait de support aux communes et qui éviterait aux communes ayant un faible budget de supporter le coût de réalisation par un bureau d'études.

## **8- Questions diverses**

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire de la demande faite par Jonathan JUSTICE, artisan en menuiserie et charpente à Saint Jean d'Aulps, pour disposer d'un terrain de 500 m<sup>2</sup> dans la future zone artisanale intercommunale de La Vignette. Ce terrain lui permettrait de créer un atelier, un lieu de stockage du bois, un bureau, un espace pour les livraisons et un parking.

Madame la Présidente prend acte de cette demande qui sera traitée lorsque le projet de création de ZA intercommunale sera lancé.

Le Biot, le 22 septembre 2009  
La Présidente